



Contre les lois racistes et le projet Besson Étudiant-e-s français-e-s et étranger-e-s Solidarité !



Les conditions de vie, de travail et d'études des étranger-e-s, notamment sans-papiers, sont de plus en plus dures. La loi Besson actuellement discutée au parlement va encore aggraver cette situation. Face à l'exploitation de travailleurs et travailleuses sans-papiers par le patronat, et dans un contexte politique où les expulsions se multiplient, où la traque aux sans-papiers et le harcèlement politique se banalisent, les grèves de travailleurs/euses sans-papiers ont augmenté. Des révoltes dans les centres de rétention ont vu le jour. Un soutien franc et massif s'est organisé face à la politique d'expulsion.

La loi Besson et la chasse aux sans-papiers

De nombreuses mesures sont venues mettre en place une véritable « chasse aux sans-papiers », aussi bien sur les lieux de travail (2003) que sur les lits d'hôpitaux (2006), ou encore devant les écoles et les universités.

Le projet de loi Besson va encore aggraver la situation. Officiellement présenté comme une simple transposition de directives européennes en droit français, il a en réalité été à l'origine de critiques très virulentes et fait courir à la France le risque de lourdes condamnations devant la justice européenne. Le projet prévoit de graves atteintes aux droits des étranger-e-s (supprimer dans certains cas le droit de faire appel ou même d'avoir un avocat commis d'office, rendre impossible de contester la légalité de la procédure d'arrestation...). Cette loi pourrait aussi permettre d'arrêter un-e étranger-e dès lors que le renouvellement du titre de séjour est refusé. Durant l'été, de nouvelles dispositions sont encore venues durcir le projet de loi : la possibilité d'expulser des ressortissant-e-s européen-ne-s, tout particulièrement en cas de « mendicité agressive » ; les mariages « gris » seraient passibles de 7 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende ; les employeurs/euses "de bonne foi" ne seraient plus poursuivi-e-s sur le plan pénal pour des recrutements illégaux (de personnes sans papiers). Le projet de loi Besson prévoit également de porter la durée d'enfermement en centre de rétention à 45 jours (et même 90 jours dans le cas où la rétention est renouvelée).

Une immigration jetable, un climat raciste

En même temps que l'entrée en vigueur du Code d'entrée et de séjour des étrangers (CESEDA) est apparue dans les discours la notion d'immigration choisie (sous-entendant que les autres formes d'immigration seraient « subies »). Ne sera acceptable sur le territoire que l'étranger-e jugé-e rentable pour l'économie : d'un côté des étudiant-e-s et travailleurs/euses qualifié-e-s et de l'autre des personnes à qui l'on aura accordé un titre de séjour rendant leur situation précaire pour qu'elles viennent le temps de combler les besoins dans tel ou tel secteur en manque de main d'oeuvre, et que l'on pourra renvoyer hors du territoire par la suite.

L'évolution de la législation est allée de pair avec un discours raciste et xénophobe installant un climat de suspicion. Les étranger-e-s sont présenté-e-s comme une menace permanente et suspecté-e-s d'abuser du système social français : les expulsions de Roms et les discours politiques racistes tenus autour en sont le dernier exemple en date.

Ces discours sont sans fondement : le remboursement des intérêts de la dette du tiers-monde provoque un flux d'argent du sud vers le nord deux fois plus important que celui qui descend du nord vers le sud sous forme d'aide au développement, et l'apport des cotisations des étranger-e-s à nos systèmes de prestations sociales (sécurité sociale, retraite auxquelles ils/elles n'ont bien souvent même pas droit) est non négligeable.

**Contre les expulsions d'étudiant-e-s étranger-e-s
Rassemblement devant la préfecture des étudiant-e-s
92, boulevard Ney, Métro Porte de Clignancourt, ligne 4
Mercredi 6 avril, à 15 h, à l'appel du RUSF**

Depuis l'étranger : une gestion coloniale des étudiant-e-s

Les étranger-e-s qui viennent étudier en France sont soumis-es aux mêmes mécanismes : il y a d'un côté celles et ceux qui viennent des pays riches, et qui sont accueillie-s à bras ouverts et puis il y a les autres... Ceux/celles-là sont soumis-es à des politiques de quotas ainsi qu'à une multiplication des conditions d'inscription, permettant de limiter le nombre d'étudiant-e-s étranger-e-s et de favoriser les filières rentables: procédure de pré-inscription 9 mois à l'avance depuis le pays d'origine ; test de français (bien évidemment payant) qui se fait selon des modalités différentes suivant l'université ; blocages en matière d'équivalence entre les diplômes français et étrangers...

À part vendre des formations prestigieuses à des prix inconvenants au vu des salaires locaux, l'agence Edufrance gère directement dans le pays d'origine, le tri des étudiant-e-s étranger-e-s jugé-e-s désirables ou pas. Comme les autres étrangers, les étudiant-e-s sont confronté-e-s à une logique de suspicion permanente. Tout prétexte est bon pour leurs refuser la délivrance de leurs visa: « manque de cohérence du cursus universitaire », « existence de la formation demandée dans le pays d'origine », « risques migratoires ». Pour en rajouter encore un peu, l'obtention d'un visa ne sera possible que si l'étudiant-e justifie posséder d'une somme fixe bloquée sur un compte bancaire (ex : 4000 euros par an pour un-e étudiant-e algérien-ne).

En France : une politique discriminatoire et arbitraire

Les étudiant-e-s qui parviennent jusqu'en France restent visé-e-s par la même logique de suspicion. La moindre erreur de parcours (redoublement, réorientation) peut leur être fatale.

La circulaire Sauvé-Marchand (1991) permet aux préfetures de « contrôler la réalité et le sérieux des études (...) dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre l'immigration clandestine ». La préfeture s'immisce dans l'évaluation pédagogique de l'étudiant-e, domaine jusque-là réservé aux universités. Si une partie du personnel administratif des universités défend l'idée du libre accès au savoir pour tou-te-s, d'autres pensent qu'il est nécessaire d'être strict pour éviter que les relations avec les préfetures ne se dégradent et que la situation ne nuise aux bon-ne-s étudiant-e-s. Certaines universités n'hésitent pas à aller au-delà de ce que la loi autorise : alors qu'aucun texte de loi ne stipule la nécessité de titres de séjours pour s'inscrire à l'université, certaines continuent d'en exiger à l'inscription.

On peut ajouter à cela une multitude d'obstacles. L'État exige que l'étudiant-e prouve avoir des ressources financières « suffisantes » pour lui renouveler son titre de séjour, tout en limitant la durée de travail maximum autorisé. Au CROUS, une politique de préférence nationale affichée complique l'accès aux bourses pour les étudiant-e-s non-européen-ne-s.

Égalité des droits entre Français-e-s et étranger-e-s ! Non à la xénophobie d'État !

- Carte d'étudiant-e = carte de séjour

L'admission d'un-e candidat-e étudiant-e dans une université doit donner droit automatiquement à une carte de séjour. Les universités doivent appliquer le droit et cesser de demander un titre de séjour à l'inscription. L'administration préfectorale ne doit plus faire de sélection sociale en contrôlant les ressources financières des étudiant-e-s. Tou-te-s les étudiant-e-s doivent avoir les mêmes droits en matière de logement, d'aides sociales et de travail.

- Arrêt de la collaboration université-préfeture

Actuellement, les universités se transforment en succursales des préfetures en instaurant un régime de contrôle. L'université n'a pas à exercer de pouvoir de police tout comme les préfetures n'ont pas de légitimité pour pratiquer un contrôle pédagogique. Nous exigeons des autorités universitaires qu'elles cessent d'appliquer les directives racistes et soutiennent les étudiant-e-s étranger-e-s.

- Arrêt du harcèlement policier ! Régularisation de tou-te-s les sans-papiers !

Nous revendiquons la régularisation de tou-te-s les sans-papiers et sommes solidaires de toutes les luttes menées par ces dernier-e-s. Nous nous opposons au quadrillage policier des quartiers populaires et au renforcement généralisé de la répression. Libération des sans-papiers emprisonné-e-s et fermeture des centres de rétention !

